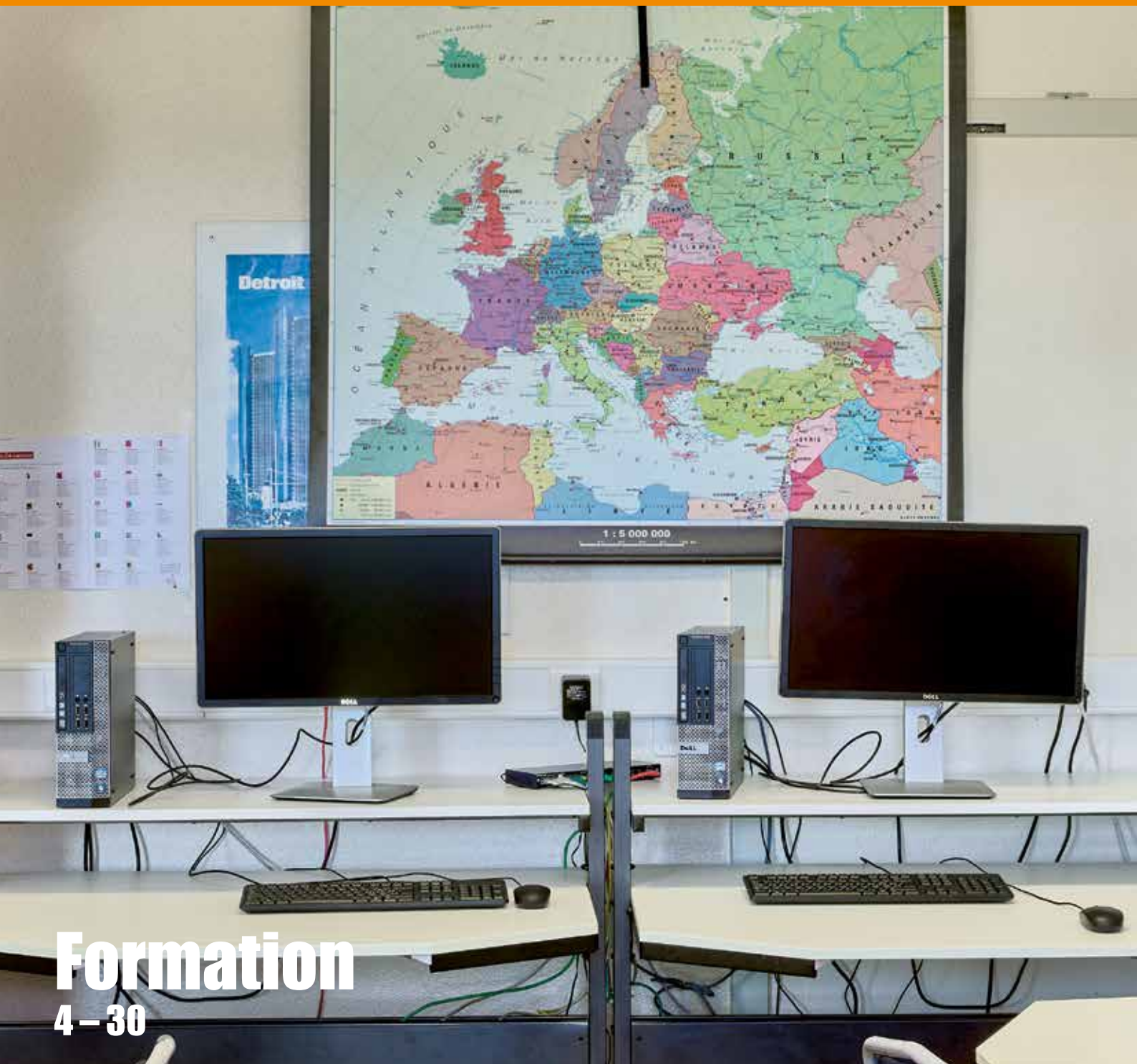


#prison-info

La revue de l'exécution des peines et mesures 1/2022



Formation

4 – 30

**Perspectives et
préparation au retour**

44

**Nouveaux
projets pilotes**

50



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la justice OFJ

Perspectives et préparation au retour : un service toujours plus sollicité

La Croix-Rouge suisse Canton de Berne a déjà conseillé 3600 personnes en détention

Le service de conseil en matière de perspectives et de préparation au retour (programme Détention) de la Croix-Rouge suisse Canton de Berne aide les personnes qui doivent quitter la Suisse au terme de leur détention à mieux comprendre leur situation et à élaborer des perspectives dans leur pays d'origine. De plus en plus sollicité, il a également des effets bénéfiques sur le climat de détention.



Rahel Zbinden : « Réfléchir le plus tôt possible à l'avenir et au retour dans le pays d'origine. »

Le service de conseil en matière de perspectives et de préparation au retour (programme Détention) a été mis en place par la Croix-Rouge suisse (CRS) à la suite du durcissement du droit des étrangers accepté par le parlement en 2005. Depuis 2008, la CRS Canton de Berne a apporté un soutien à quelque 3600 personnes détenues dans le cadre de 8740 consultations. En moyenne, on compte deux consultations par personne ; dans certains cas, une seule suffit, alors que dans d'autres, il en faut jusqu'à une douzaine. Les conseils sont neutres et confidentiels ; aucun objectif précis n'est fixé d'emblée.

Au début de la phase pilote, quelques autres associations cantonales ont elles aussi proposé la nouvelle offre, mais pour différentes raisons, elles n'ont pas réussi à la maintenir. La CRS Canton de Berne prend en charge le coût des consultations pour les personnes dont le départ est du ressort du canton de Berne ; un contrat de prestations a été signé avec celui-ci en 2011. Les prestations du programme Détention sont fournies sous une forme similaire par les sections fribourgeoise, valaisanne et genevoise de la Croix-Rouge. « Nous recevons de plus en plus de demandes de consultations pour des personnes détenues dans d'autres cantons », déclare Rahel Zbinden, responsable du service de conseil en matière de perspectives et de préparation au retour de la CRS. Moyennant une garantie de prise en charge des coûts, l'équipe assure également ces consultations. Elle est même prête à faire un pas supplémentaire : « Nous sommes disposés à partager notre savoir-faire et à collaborer à la mise en place de services de conseil dans d'autres cantons ».

Collaboration et contacts

L'équipe de conseil collabore avec diverses autorités : offices des migrations, services d'exécution et de probation, services sociaux et référents dans les établissements de détention. Rahel Zbinden qualifie cette collabo-

ration de constructive. Les compétences sont clairement définies : « Nous n'avons aucune influence sur la décision de renvoi. Nous essayons de soutenir la personne concernée le mieux possible dans le cadre donné, en mettant ses besoins au centre de notre travail de conseil. Notre objectif est de lui permettre de retourner dans son pays d'origine ou dans un pays tiers la tête haute. » Les conseils prodigués visent en outre à faciliter la communication entre la personne détenue et les autorités et à favoriser la compréhension mutuelle.

L'établissement de contacts constitue un autre élément important. Il ne se limite pas aux organisations partenaires comme la Croix-Rouge suisse et le Service social international (SSI) à Genève. « Nous nous appuyons toujours sur le réseau des personnes que nous conseillons et nous les encourageons à entreprendre un maximum de démarches par elles-mêmes », souligne Rahel Zbinden. « La personne en question a-t-elle des proches ou connaît-elle, en Suisse ou dans son pays, des personnes ou des organisations qui pourraient l'aider ? »

Des priorités différentes

Deux tiers des personnes conseillées se trouvent en détention en vue du renvoi ou de l'expulsion. Un grand nombre d'entre elles ont reçu une réponse négative à leur demande d'asile en Suisse et sont en attente d'un renvoi dans leur pays d'origine ou dans un autre État Dublin. Dans les discussions avec ces personnes, il est particulièrement important de faire le point : comment se présente leur situation ? Où seront-elles renvoyées ? L'équipe de conseil peut-elle leur fournir des adresses de centres d'accueil ou autres ?

Le groupe des personnes en exécution de peine est hétérogène. On y trouve aussi bien des individus qui ont commis une infraction lors d'un court séjour en Suisse que

des personnes qui vivent dans notre pays depuis de nombreuses années, voire qui y sont nées, mais qui doivent quitter la Suisse à la suite d'un acte punissable. Dans les discussions avec ces personnes, l'élaboration de perspectives, la préparation au retour et la mobilisation du réseau dans le pays d'origine revêtent une importance fondamentale. Il s'agit également de leur donner les outils et la motivation nécessaires pour prendre leur avenir en main et engager elles-mêmes des recherches et des préparatifs. Selon Rahel Zbinden, « la réflexion sur le retour et les préparatifs entrepris aident les personnes conseillées à reprendre pied dans leur pays, à trouver une activité professionnelle légale et à ne pas retomber dans la délinquance ».

Le plus tôt possible

Comment la mission de resocialisation peut-elle être menée à bien dans le cadre de l'exécution de la sanction lorsqu'une personne doit quitter la Suisse après avoir purgé sa peine ? « Le fait que la personne détenue réfléchisse le plus tôt possible à son avenir et au retour dans son pays, de préférence dès le début de la détention, ouvre des possibilités intéressantes », estime Rahel Zbinden. « Elle doit mettre à profit le temps passé en détention pour développer ses ressources et préparer son avenir. » Durant sa détention, elle pourrait par exemple suivre une formation qui lui permette de trouver un emploi approprié dans son pays ou engranger des expériences professionnelles utiles pour la mise en œuvre d'un projet.

Garder le contact

En outre, la personne en détention devrait pouvoir rester en contact – par exemple via Skype ou par téléphone – avec sa famille et ses amis dans son pays d'origine, le soutien des proches étant particulièrement important pour la resocialisation. « Bien souvent, la famille dans le pays d'origine ignore que le père ou le fils est en détention et va être renvoyé », souligne Rahel Zbinden. « De ce fait, il faut beaucoup de temps pour la pré-

parer à ce retour et s'assurer son soutien en vue de la réinsertion ; une discussion d'un quart d'heure par semaine au téléphone ne suffit pas. »

Les trois éléments clés du conseil

L'analyse de situation vise à encourager la personne détenue à réfléchir à sa situation actuelle en Suisse. Pour ce faire, l'équipe de conseil lui transmet des informations sur son statut de séjour, sur la procédure de renvoi ainsi que sur ses droits et obligations. Souvent, cela revient à lui enlever l'espoir de rester en Suisse. Le conseil en matière de perspectives l'invite à se pencher sur la situation qui l'attend dans son pays d'origine ou dans un État tiers. La question de la famille, l'insertion sociale et les possibilités d'emploi et de logement sont notamment abordées.

La préparation au retour englobe, entre autres, un soutien pour obtenir les documents de voyage, la transmission d'informations sur les possibilités de traitement médical et les questions pratiques et, si possible, la mise en contact avec des centres d'accueil dans le pays de retour. L'équipe de conseil apporte en outre son soutien pour les démarches auprès de l'AVS et de la caisse de pension ou pour clarifier les possibilités à

disposition pour maintenir le contact avec les enfants qui restent en Suisse. Elle se charge parfois aussi de trouver quelqu'un qui viendra accueillir la personne à l'aéroport à son retour au pays.

Peu de feed-back

L'équipe de conseil ne peut pas assurer de suivi approfondi après le retour. « Il est difficile de garder le contact. Après son renvoi, la personne veut généralement tirer un trait sur sa vie en Suisse et se consacrer à sa nouvelle existence », explique Rahel Zbinden. De ce fait, les feed-back sont rares.

Monsieur F. lui a récemment donné de ses nouvelles après être rentré au Libéria. Arrivé en Suisse encore enfant avec sa mère et sa sœur, il a perdu son autorisation de séjour à la suite d'une infraction. Père de deux enfants, il a pourtant accepté, après avoir épuisé toutes les voies de droit, de retourner dans son pays et a signé une déclaration de retour volontaire, ce qui a simplifié l'obtention des papiers. L'équipe de conseil a facilité les contacts et les échanges directs entre les différents acteurs, de sorte que Monsieur M. a finalement bénéficié d'une libération conditionnelle. Dans son feed-back, il décrit comment il gagne aujourd'hui sa vie au



Libéria grâce à la tondeuse à cheveux qu'il a pu ramener de Suisse.

Collaboration avec le SSI

Dans certains cas, l'équipe de conseil peut adresser une demande de soutien à la réintégration au Service social international (SSI). Celui-ci aide les personnes rentrées dans leur pays en leur allouant un petit capital de départ et les accompagne sur place dans la planification et la mise en œuvre d'un projet professionnel ou d'une formation (voir encadré : De la délinquante à la patronne). Par ailleurs, le SSI réalise depuis 2019, en collaboration avec l'Office cantonal de la déten-

tion de Genève et le service d'aide au retour de la Croix-Rouge genevoise, le programme Restart, qui vise à encourager les personnes détenues à se projeter dans la construction de perspectives de réintégration dans leur pays d'origine.

« Vous m'avez redonné le sourire »

La plupart des personnes conseillées apprécient de pouvoir discuter avec des représentants d'une organisation neutre. « Souvent, elles nous remercient de les accueillir avec dignité et de les traiter d'égal à égal. Grâce à nos conseils, elles comprennent mieux leur situation, ce qui peut les amener à accepter

le renvoi et les inciter à réfléchir aux perspectives possibles dans leur pays », constate Rahel Zbinden. Elles éprouvent souvent une immense gratitude, comme en témoignent ces quelques mots d'une femme qui a bénéficié des conseils : « Je suis tellement reconnaissante à la Croix-Rouge de m'avoir donné la chance de revivre, de m'avoir montré qu'il y a encore une vie pour moi après la prison. Je n'ai pas assez de mots pour décrire ce que cela signifie pour moi [...] Merci de nous avoir redonné le sourire, à moi et à d'autres personnes qui avaient elles aussi perdu espoir. »

Une plus-value pour toutes les parties impliquées

Globalement, l'effet positif des conseils prodigués par la CRS est aussi confirmé par le personnel des établissements de détention. Lors d'une enquête réalisée en 2016, celui-ci a notamment relevé que les personnes détenues comprenaient mieux leur situation grâce aux conseils reçus et qu'elles se sentaient prises au sérieux. Elles étaient mieux informées et plus calmes, ce qui déchargeait le personnel des établissements. « Dans l'idéal, nos consultations ont un effet bénéfique sur le climat de détention. Les personnes conseillées connaissent leur situation et posent donc moins de questions au personnel. Elles se concentrent sur leur avenir », résume Rahel Zbinden. « Nous recevons régulièrement des échos positifs des établissements de détention et nous prévoyons de mener une nouvelle enquête l'an prochain. Nous voulons continuer à améliorer et étoffer notre offre pour apporter une plus-value à toutes les parties impliquées », ajoute-t-elle. (gal)

De la délinquante à la patronne

Madame R. a vécu en Suisse pendant 27 ans. À la suite d'une peine d'emprisonnement, son autorisation de séjour n'a plus été prolongée et elle a été renvoyée au Cameroun, son pays d'origine. L'équipe du programme Détention l'a aidée à réfléchir à des perspectives possibles et a déposé auprès du Service social international (SSI) une demande de soutien pour un projet dans son pays. Par ailleurs, elle s'est occupée des démarches auprès de l'AVS et de la caisse de pension et a pu garantir la poursuite du traitement médical au Cameroun.

À 47 ans, Madame R. est donc retournée chez sa mère et sa sœur. Grâce au soutien du SSI, elle a pu

ouvrir un bar, qu'elle gère avec succès. Aujourd'hui, elle emploie même des membres de sa famille, ce qui leur assure un revenu régulier et une vie digne. Malgré le soutien dont elle a bénéficié, elle a régulièrement été confrontée à des situations difficiles et à des préjugés après son retour. Elle n'en tire pas moins un bilan positif : « Je suis fière et reconnaissante à la Croix-Rouge et au SSI, car sans ces deux organisations, je ne sais pas ce que je serais devenue. Le plus beau souvenir que je garde de la réalisation de mon projet est d'avoir pu suivre les travaux pas à pas et d'être accompagnée par des personnes formidables. Je reste optimiste pour l'avenir, car mon bar marche très bien. »



Lien

De plus amples informations sur le service de conseil en matière de perspectives et de préparation au retour (programme Détention) figurent sur le site internet de la Croix-Rouge suisse Canton de Berne (www.srk-bern.ch).

Grâce à son bar, Madame R. peut envisager l'avenir avec optimisme. Photo : SSI